DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Thailande | E-Visa ED (Etudes / Stage)

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa, **la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Vous pouvez nous transmettre votre dossier complet :
- Par email (conseillé), en réponse à l'email de confirmation de commande, en nous envoyant en pièces jointes les documents (scannés, ou pris en photo de bonne qualité)
OU
- Par courrier sécurisé ou dépôt à notre adresse : RapideVisa, 7 rue La Boétie, 75008 Paris

Fournir pour CHAQUE voyageur :
Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Page d'identité du passeport en couleur (en scan ou photo ou copie) :**

- Il s'agit de la page du passeport avec votre date de naissance, numéro de passeport etc.
- Le passeport doit être signé et **valide au moins 6 mois après l'entrée** dans le pays.
- Il est conseillé d'avoir un passeport de bonne qualité avec au moins 2 pages vierges face à face.
- Pour que votre e-visa soit délivré par les autorités sans retard, merci de nous transmettre une bonne qualité **en couleur, et toutes les informations sur la page de passeport doivent être lisibles**.

☑ **1 Photo d'identité couleur (en scan HAUTE RESOLUTION) respectant les exigences de l'Ambassade listées ci-dessous :**

- La photo d'identité doit être aux **normes françaises** sur fond clair, réalisée **par un photomaton ou un photographe**. Il n'est pas possible de fournir une photo prise par soi même.

- La photo doit ensuite nous être transmise au **format numérique** OU **scannée en haute résolution**. Toute qualité moyenne est rejetée.

- La photo doit avoir **moins de 6 mois**. En cas de passeport délivré il y a plus de 6 mois, la photo doit donc être différente de celle du passeport.

☑ **1 Copie d'un justificatif de domicile nominatif en France de moins de 2 mois :**
Indiquant votre domicile personnel en France, obligatoirement **au nom du demandeur de visa**, à l'un des formats suivants au choix :
- Facture EDF
ou
- Facture de téléphone portable
ou
- Facture de téléphone fixe
ou
- Facture internet
ou
- Uniquement si le voyageur a moins de 20 ans : il est possible de fournir le justificatif de domicile d'un parent + attestation d'hébergement signée du parent + copie de la pièce d'identité ou du passeport du parent + la copie du livret de famille ou acte de naissance montrant la parenté.

Attention : aucun autre document n'est accepté. Pour les plus de 20 ans, une attestation d'hébergement par un proche n'est PAS acceptée par l'Ambassade.

☑ **1 Justificatif de bonne situation financière, AU CHOIX :**

• **1 Copie de vos 3 derniers relevés bancaires mensuels affichant un solde de minimum 1000€ POUR CHACUN DES 3 DERNIERS MOIS** :
* Le dernier relevé doit dater de moins de 30 jours lors de la demande de visa.
* Les relevés courriers ou téléchargeables en ligne sont acceptés, mais pas les captures d'écran.
* Il est possible de cumuler compte courant, LDD et livret A pour arriver à 1000€ (les autres types d'épargne ne sont pas acceptés).
* Pour un couple avec compte commun : le solde doit être de 2000€.

OU

• **1 Attestation de banque nominative justifiant un solde personnel de minimum 1000€ PENDANT LA PERIODE DES 3 DERNIERS MOIS** :
* L'attestation bancaire doit dater de moins de 30 jours, et comporter les coordonnées de la banque, son logo en en-tête, un tampon et une signature.
* Il est possible de cumuler compte courant, LDD et livret A pour arriver à 1000€ (les autres types d'épargne ne sont pas acceptés).
* Pour un couple avec compte commun : le solde doit être de 2000€.

OU

• **1 Copie de vos 3 derniers bulletins de salaires nominatifs justifiant un revenu de minimum 1000€ net POUR CHACUN DES 3 DERNIERS MOIS**

OU

• Si le voyageur a moins de 20 ans, il est possible de fournir, à la place, 1 attestation bancaire OU les 3 derniers relevés mensuels bancaires OU les 3 derniers bulletins de salaires :
* D'un des parents : montrant un solde de 2000 € sur chacun des 3 mois.
* Ou des parents (si compte commun) : montrant un solde de 3000 € sur chacun des 3 mois.
* Auquel cas il faut ajouter 1 copie du livret de famille ou acte de naissance montrant la parenté + 1 copie de la pièce d'identité ou passeport du parent (ou des parents si compte commun) + 1 attestation signée de prise en charge financière du parent (ou des parents si compte commun).

Aucun autre document n'est accepté par l'Ambassade.

☑ **2 réponses (à indiquer dans votre email ou courrier à notre agence) :**

- Quelle sera votre adresse de premier logement en Thailande ? (hôtel, appartement...)

- Avez-vous déjà été en Thaïlande ? (oui/non). Si oui, avez-vous déjà obtenu un visa pour la Thaïlande ? (oui/non)

☑ **SUPPLÉMENTS UNIQUEMENT POUR UN ÉCHANGE UNIVERSITAIRE OU SCOLAIRE (PAR EXEMPLE UN SEMESTRE D'ÉTUDES EN THAÏLANDE) :**
• 1 Copie de la Lettre de l'établissement scolaire en France indiquant les détails de l'échange de l'étudiant(e)
• 1 Copie de la Lettre d'acceptation de l'organisation / l'établissement scolaire d'accueil en Thaïlande

---

☑ **SUPPLÉMENTS UNIQUEMENT POUR UN STAGE OBLIGATOIRE :**
• 1 Copie de la Lettre de l'établissement scolaire en France indiquant les détails de stage de l'étudiant(e)
• 1 Copie de la Lettre d'acceptation de l'organisation / l'établissement scolaire d'accueil en Thaïlande
• 1 Copie du registre de commerce en thaïlandais de l'organisation d'accueil, daté de moins d'un an.
• 1 Copie de la convention de stage signée par toutes les parties.
NB : Dans le cas où la durée de votre stage est supérieur à 3 mois, la prolongation se fait en Thaïlande, vous devrez pouvoir fournir sur place un formulaire W.P. 3 auprès du bureau de l'immigration en Thaïlande afin de prolonger votre visa.

☑ **SUPPLÉMENTS UNIQUEMENT POUR APPRENDRE LE THAÏ :**
• 1 Copie de la Lettre d'approbation délivrée par Ministère de l'Éducation
• 1 Copie de la Lettre confirmant les détails de l'inscription à l'école, signée par une personne autorisée
• 1 Copie de la pièce d'identité ou du passeport du signataire, datée et signée.
NB pour apprendre le thaï : le visa est délivré selon acceptation par l'ambassade, la délivrance n'est pas garantie.

☑ **SUPPLÉMENTS UNIQUEMENT POUR UNE SCOLARISATION EN ÉCOLE INTERNATIONALE (de l'école maternelle au lycée) :**

• 1 Copie de la Lettre d’approbation délivrée par Ministère de l’Education ou de l’école internationale
• 1 Copie de la Lettre confirmant les détails de l’inscription à l’école en Thaïlande, signée par une personne autorisée
• 1 Copie de la pièce d’identité ou du passeport du signataire, datée et signée.

☑ **SUPPLÉMENTS UNIQUEMENT POUR UNE CONFÉRENCE D’UNE ORGANISATION INTERNATIONALE :**
• Note verbale de l’organisation internationale en Thaïlande

☑ ***ATTENTION :***
Il vous faut rester sur le territoire français pendant tout le délai de traitement d'ambassade de la demande de e-visa, sinon le e-visa peut être refusé.

☑ ***Formalité à effectuer en Thaïlande :*** Si votre séjour est supérieur à 3 mois, vous devrez demander la prolongation de votre visa sur place en Thaïlande, auprès d'un bureau de l'immigration, avant l'expiration de votre visa.